

*Rapport de l'Académie vétérinaire de France = Une réponse sélective et orientée*

Dans son rapport au Ministre de l'agriculture et de la pêche sur le degré de réversibilité de l'étourdissement des animaux d'abattoir tel qu'il est pratiqué en France, en décembre 2006, l'Académie vétérinaire de France annonce dans son résumé d'introduction : « *Le présent rapport est donc de nature purement scientifique et technique. Il ne prend pas en compte les aspects éthiques, socio-économiques, culturels ou religieux liés à la question de l'étourdissement des animaux d'abattoir.* »[1].

A la lecture du rapport, nous sommes très surpris par la flagrante sélectivité de la littérature traitant le sujet, qui peut être finalement justifiée par la très courte durée utilisée pour la rédaction de ce rapport. En effet, le rapport de l'Académie vétérinaire est un travail qui a été effectué en un laps de temps qui ne dépasse pas un maximum de deux mois (du 18-octobre à 15-décembre 2007). Ce qui explique l'aspect incomplet de l'étude de point de vue bien être de l'animal en sa liaison avec l'étourdissement dit « réversible ».

Dans ce papier, nous souhaitons attirer l'attention de l'Académie vétérinaire sur trois points négligés dans son rapport :

**I- Existence de nombreux travaux** dont les auteurs concluent sur le fait que la saignée directe bien exécutée (dispositif de contention adéquate et incision profonde et rapide) est plus efficace que l'étourdissement (l'encéphalogramme (EEG) plat est atteint plus rapidement : arrêt de la fonction cortical) et que la méthode de saignée directe, suite à ces constatations scientifiques, doit être reconsidérée dans le droit européen afin de ne plus être une « exception » dans le cadre de la liberté religieuse. [2]

**II - Intensité de la douleur** ressentie par l'animal pendant les premières secondes de l'étourdissement. En fait, comme le rapporte Luc (1982) [3], « *rien n'indique que la décharge électrique ne soit pas par elle-même douloureuse et ressentie au moins pendant le délai nécessaire à l'insensibilisation, quand elle existe. La même question se pose dans le cas du pistolet d'abattage. Il est aussi difficile d'y répondre que dans le cas de l'abattage rituel, d'autant que l'emploi de l'EEG se heurte dans les deux cas à des perturbations inhérentes à la méthode elle-même : perturbations électriques,*

*onde de choc crânienne. Néanmoins l'expérience en clinique humaine de tels traumatismes quoique non univoque, montrerait pourtant qu'ils sont douloureux* ». C'est ainsi que Blackmore (1982) [4] affirme que « *l'étourdissement électrique des veaux par 'la tête seulement' est inhumain dans toutes les circonstances* ». Le 'Farm Animal Welfare Council' en Grande Bretagne, dans son rapport sur le bien-être des bétails au moment de leur abattage, en 1984, affirme qu'il est difficile de déterminer la sensibilité de l'animal à la douleur pendant les quelques premières secondes de l'étourdissement lors de l'application du courant électrique, surtout que nous savons que d'un point de vue physiologique l'animal étourdi est plus stressé (Althen (1977) [4], Pouillaude 1992 [5]). Le Docteur A.Majid Katme (président de l'association des médecins musulmans au RU), pour illustrer la souffrance d'un animal lors de l'application du choc électrique, nous rapporte que : « *comme docteur, j'ai pratiqué pendant plus que 10 ans et fait subir des choc électrique (Electro-Convulsive Therapy- ECT) à des patients (avec maladie mentale) mais uniquement après une anesthésie générale. Le conseil médical barrera mon nom du registre si jamais j'ose de faire pratiquer l'ECT sans anesthésie car ça serait très cruel de faire ainsi. Je me demande si ce n'est pas aussi cruel pour un animal ?...* »[4]

### **III - Problèmes liés aux techniques utilisées pour contrôler la souffrance de l'animal étourdi :**

- **Exploration de quelques réflexes nociceptif** : méthodes jugées très imparfaites par le Professeur Bost de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon qui pense que : « *la suppression du réflexe peut résulter en effet d'une paralysie motrice, sans que les phénomènes de conduction centripète et d'intégration corticale de l'excitation sensitive soient aucunement atténués.* » [3]
- A l'inverse « *les réflexes palpébraux, cornéens et podaux peuvent persister longtemps après que le cortex soit devenu infonctionnel et donc l'animal insensible à la douleur* » (Nangeroni) [3]
- **Activité motrice global** : ne constitue pas un critère d'après Luc : « *Des médicament, l'électricité ou la peur, peuvent produire une paralysie des muscles volontaires au point que l'animal ne puisse bouger ou crier. La partie sensitive du système nerveux n'est cependant pas affectée...* » [3]

- A l'inverse « *lorsque le cortex a cessé de fonctionner et qu'il n'y a plus de conscience, de violents mouvements réflexes sont encore possible par levée de l'inhibition corticale* » (Nangeroni) [3]
- **L'électro-encéphalographique (EEG)** : cette méthode permet juste d'établir le délai durant lequel la souffrance peut survenir. Car, elle ne peut nous fournir de renseignements que sur l'activité du cortex, et donc sur la conscience.

Cependant, nous savons que d'un point de vue physiologique, l'animal étourdi est plus stressé que l'animal abattu par une saignée directe. Bien que les mesures des données physiologiques, comme le taux de glycémie dans le sang, sont les indicateurs les plus crédibles de l'état du stress de l'animal, nous ne trouvons pas, malheureusement, des résultats basés sur ce critère, en ce qui concerne le bien être de l'animal, dans le rapport de l'Académie vétérinaire de France.

L'Académie vétérinaire de France conclut son rapport par « **Attentive à la bienveillance des animaux de boucherie** mais aussi au souci que peuvent avoir certains d'abattre des animaux insensibilisés, susceptibles de revenir de leur inconscience, s'ils n'étaient immédiatement pas mis à mort par jugulation, » est d'avis : « *Que l'étourdissement électrique des animaux de boucherie, et notamment des ovins, est réversible s'il est correctement appliqué ; l'animal soumis à cette forme d'étourdissement reste vivant, mais dans un état d'inconscience et d'insensibilité à la douleur. La durée de cet état est variable selon les individus, mais suffisante pour permettre de procéder à la jugulation dans un rythme normal de travail.* »

#### REFERENCES :

[1]. Il s'agit là de très court délai (15 à 20 secondes pour les ovins et 13 secondes pour les bovins), qui varient avec chaque individu, **ce qui met constamment le bien être animal en danger**. Ceci est constaté aussi par la sociologue N. Vialles sur le terrain [6]; **l'étourdissement est loin de faire l'unanimité des professionnels :**

*« D'autre part si actuellement, on écoute les réflexions des professionnels quotidiennement confrontés à l'abattage, tous se réfugient d'abord derrière les impératifs réglementaires. Puis ils exposent aussi leur perplexité : on peut faire souffrir en assommant, on peut être compatissant en signant directement. L'essentiel, conclut-on (prudemment ou sincèrement ?), est que ce soit « bien fait » :*

*une saignée directe sûre donne une mort très rapide, mais exige un personnel très compétent ; l'assommage dans les conditions de contention actuelles, exige moins de savoir faire ; mais s'il est manqué, il est très vraisemblablement plus éprouvant que la saignée directe. »*

**REFERENCES :**

[1] « rapport au ministre de l'agriculture et de la pêche sur le degré de réversibilité de l'étourdissement des animaux d'abattoir tel qu'il est pratiqué en France », Académie vétérinaire de France :

[http://www.oaba.fr/pdf/reglementations/Rapport\\_academie\\_veto.pdf](http://www.oaba.fr/pdf/reglementations/Rapport_academie_veto.pdf)

[2] « les bénéfices de l'abattage rituel sans étourdissement pour les animaux et les hommes », ASIDCOM, le 24 mars 2008 :

[http://telechargement.asidcom.com/benefices\\_sacrifice\\_rituel.pdf](http://telechargement.asidcom.com/benefices_sacrifice_rituel.pdf)

[3] Dr Michel LUC, «Abattage rituel juif et protection animale», thèse de l'école nationale vétérinaire de Lyon, 1983.

[4] Présenté par Dr. Abdul Majid Katme, (président de "the Islamic Medical Association in the UK") at the UFAW\* Symposium on Humane Slaughter and Euthanasia, held at the Zoological Society of London, Regent's Park, on the 18th and 19th September, 1986. an up-to-date assessment of the muslim method of slaughter: <http://www.azhar.jp/info/halal-eng/halal5.html>

[5] Dr. S. M-T. POUILLAUDE-BARDON, « l'abattage rituel en France », thèse de l'école nationale vétérinaire de Toulouse, 1992

[6] N. VIALLES, « Une mort indolore ? Remarques et questions autour des procédés d'abattage des animaux de boucherie », pp 207-216, publié dans « L'homme et l'animal : un débat de société », Edition Quae, 1999.